

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
L'AMPHITHEATRE DU BATIMENT DU NIL**

Direction Proximité – Culture
LP / LRM
N° 2020-D- 62

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ☐ **VU**, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ **VU**, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- ☐ **VU**, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention pour la mise à disposition de l'amphithéâtre du bâtiment du Nil situé 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême, passée entre le syndicat mixte du pôle image (SMPI) Magelis situé 3 rue de la Charente à Angoulême, le conservatoire des arts et métiers situé 292 rue Saint-Martin 75003 Paris et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit la mise à disposition de l'amphithéâtre à titre gratuit le jeudi 2 avril 2020 de 18h00 à 20h30 à l'occasion de la conférence de Monsieur Philippe MEIRIEU dans le cadre du cycle des conférences EAC 2020.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **10 mars 2020**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 11/03/20
Publié ou notifié,
Le 11/03/20